



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 4771 du 12/03/2014

ERASMUS+

Partenariats stratégiques pour l'Enseignement scolaire

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Fondamental et secondaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Erasmus+ , Comenius, AEF-Europe, projet européen, partenariat, mobilité

Destinataires de la circulaire

- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire ou spécialisé, organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Aux associations de parents ;
- Aux préfets coordonnateurs de zone.

Signataire

Ministre / Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
Administration : Monsieur Jean-Pierre HUBIN

Personnes de contact

Service : AEF-Europe

Nom et prénom	Téléphone	Email
JOOS Manoëlle	02 542 62 74	comenius@aef-europe.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame, Monsieur,

Au bout de 7 ans d'existence, le programme d'Education et de formation tout au long de la vie (LLP), dont faisait partie l'initiative **COMENIUS**, arrive à échéance. Celui-ci est dorénavant intégré au **nouveau programme ERASMUS+** (2014-2020) qui rassemble les programmes LLP, Jeunesse en Action, Sport et d'autres initiatives spécifiques.

Les établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent bénéficier d'un **financement** dans le cadre de l'Action clé 2 - Partenariat stratégique.

L'appel à candidatures, le *Guide du programme* ainsi que le *Guide pratique du candidat* qui vous assiste dans la préparation et le dépôt d'un projet ont été publiés sur le site internet de l'AEF-Europe :

www.aef-europe.be > Comenius

Date limite de dépôt des candidatures : 30 avril 2014, 12h.

Démarrage des projets : le 1^{er} septembre 2014.

Les partenariats stratégiques permettent la coopération entre organismes actifs dans le domaine de l'éducation et de la formation (par exemple, un établissement scolaire). Ces projets peuvent également inclure des partenaires tels que des entreprises, autorités publiques (commune, ville, province, etc.) ou organismes de la société civile (asbl, ONG, partenaires sociaux, centre de formation, etc.).

Les partenariats stratégiques se présentent comme des projets modulaires avec un tronc commun : la coopération autour d'une thématique commune répondant aux besoins des partenaires. Ils permettent le financement et la mise en œuvre de diverses activités de mobilité : mission d'enseignement ou de formation, mobilité des élèves (en groupe ou individuelle), mobilité des staffs. Ces activités doivent être en lien avec les objectifs du projet.

L'objectif est de **coopérer** afin de développer, de transférer et/ou d'implémenter des pratiques innovantes menant à une amélioration des formations, à un apprentissage de qualité et à une modernisation des institutions. Les partenariats peuvent prendre différentes formes et être à ambition variable, allant de l'échange de bonnes pratiques ou de méthodes pédagogiques à la création d'un cursus de formation. L'accent sera mis sur la dissémination des supports et matériaux développés dans le cadre du projet.

Un partenariat doit regrouper minimum 2 écoles de 2 pays européens différents et a une durée de 2 ou 3 ans. Le thème est choisi par les partenaires en fonction de leurs besoins et projets respectifs.

Priorité sera donnée aux partenariats favorisant les problématiques suivantes :

- Combattre le décrochage scolaire
- Améliorer les compétences de base, principalement en lecture, mathématiques et sciences
- Améliorer l'éducation et les soins apportés aux jeunes enfants (enseignement maternel)
- Réviser et renforcer le profil professionnel des métiers d'enseignement

Si vous souhaitez plus d'information au sujet de cette initiative, visitez le site internet www.aef-europe.be ou contactez l'Agence. L'AEF-Europe peut vous assister dans la recherche de partenaires et le dépôt de votre projet.

L'Administrateur général

Jean-Pierre Hubin